



## Annulation d'un compromis de vente

-----  
Par Themar

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente dans le cadre de l'achat d'une maison. Mon notaire avait à ma demande noté une condition suspensive qui devait être réalisé a une certaine date. Cette condition n'ayant pas été réalisé j'ai informé mon notaire de mon désistement pour cette acquisition.

Les vendeurs refusent que mon notaire me restitue le dépôt de garantie que j'ai versé, quand a lui il me dit être dans l'impossibilité de le faire tant que les vendeurs n'auront pas donné leur accord. Que dois je faire ? Quels sont mes recours vis a vis de mon notaire et des vendeurs ?

je réside dans le gard (30)et mes vendeurs dans l'hérault (34).

J'attends votre réponse et vous remercie par avance.

Cordialement